

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**ARRÊTÉ du 7 avril 2009**

**PORTANT NOMINATION DES PRESIDENT ET MEMBRES DU JURY  
DES PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES  
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
(SESSION 2009)**

**La garde des sceaux, ministre de la justice**

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'article 110 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat ;
- Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 15 janvier 2009 portant ouverture des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour l'année 2009 ;
- Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature du 25 mars 2009 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, pour la session 2009, est ainsi composé :

**PRESIDENT :**

Monsieur Jean-Louis Gillet, président de chambre à la cour de cassation.

**VICE-PRESIDENT :**

Monsieur Herbert Maisl, conseiller d'Etat honoraire

**MEMBRES :**

Monsieur Richard Bometon, procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance de Toulouse ;

Madame Marie-Madeleine Bourguine, inspectrice de l'équipement au conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Monsieur Jacques Buisson, président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon ;

Monsieur Rémy Cabrillac, professeur à la faculté de droit de Montpellier ;

Madame Marie-Paule Descard-Mazabraud, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux ;

Monsieur Bertrand Juppin de Fondaumière, ancien directeur à l'ONU ;

Maître Pierre Latournerie, avocat honoraire ;

Monsieur François-Xavier Manteaux, président du tribunal de grande instance de Belley ;

Monsieur Alain Penin, psychologue.

**Article 2**

Dans le cas où le président du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par le vice-président, Monsieur Herbert Maisl, conseiller d'Etat honoraire.

**Article 3**

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 7 avril 2009

La garde des sceaux, ministre de la justice

Par déléation,

La Directrice des Services Judiciaires

  
Dominique LOTTIN